



Voici l'une des pratiques instaurées par le Rabbi: chaque jour, après la prière, y compris le Chabbat, le jour de fête, à Roch Hachana et à Yom Kippour, on dira des Tehilim, tels qu'ils ont été répartis pour les jours du mois. Lorsqu'ils sont récités en présence de dix personnes, on dira le Kaddich des orphelins. Dans un mois de 29 jours, on dira, pendant le 29è jour, les Tehilim des deux jours (du 29è et du 30è).